

LA THÉMIS

REVUE DE LÉGISLATION, DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE.

DIRECTEURS :

L'HON. T. J. J. LORANGER, L.L.D. | CHS. C. DE LORIMIER, C.R., L.L.D.
B. A. T. DE MONTIGNY, Recorder. | EDOUARD A. BEAUDRY, Notaire.
E. LEF. DEBELLEFEUILLE, Avocat. | JOS. DESROSIERS, Avct., B.C.L.

VOL. V.

AVRIL 1883.

No. 3.

LE STATUT DE QUÉBEC, 46 VICTORIA, 1883.

Je me propose d'énumérer et d'analyser succinctement les principaux actes législatifs sanctionnés à Québec, dans la 46^{me} année du règne de S. M.

Le chap. IV est un acte qui concerne l'auditeur de la province, le bureau de la trésorerie et les comptes publics. Le partie originale de cet acte se rapporte à la création du bureau de la trésorerie composé du trésorier de la province, du commissaire des terres de la couronne et du procureur général. Ce bureau a le pouvoir d'autoriser le trésorier à émettre des mandats chaque fois qu'il aurait des scrupules à le faire de son autorité privée.

Par le chap. VII la Couronne peut louer les terres publiques situées le long des rivières pour y faire la pêche. Ce droit donne aux locataires la possession exclusive des terrains et celui de faire la pêche dans les eaux avoisinant ces terrains.